

7. D'étudier des propositions concernant la diffusion, à charge de réciprocité, de documents d'information publiés et diffusés dans chaque pays par les ambassades de l'URSS et du Canada;

8. D'encourager et de faciliter des échanges et des visites, non autrement prévus, d'écrivains, de metteurs en scène de théâtre, d'architectes, de spécialistes en diverses branches du droit et d'autres personnes s'adonnant à des activités culturelles et professionnelles, afin que ces personnes puissent se familiariser avec des questions d'intérêt commun et participer à des réunions et des symposiums. Les conditions devront être établies d'avance par les organismes en cause, sur une base mutuellement acceptable;

9. D'échanger en 1987-1988, pour une période ne dépassant pas deux semaines, une mission composée de deux archivistes qui se familiariseront avec le travail sur des questions précises qui intéressent les organismes chargés des archives des deux pays, et d'échanger des renseignements sur leurs systèmes d'archives propres, sur leurs activités de recherche et de développement dans un nombre de domaines y compris la recherche automatisée d'information. La partie d'envoi paiera le transport